



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE COMMERCE  
CENTRE NATIONAL DU REGISTRE DU COMMERCE

**DEPOT LEGAL DES COMPTES SOCIAUX  
DE L'EXERCICE 2009 AU CNRC**

COMMUNIQUE

Le centre national du registre du commerce informe les responsables des sociétés commerciales dotées de la personnalité morale, du lancement de l'opération de dépôt légal obligatoire des comptes sociaux de l'exercice 2009 conformément à la législation en vigueur

Pour rappel, le dépôt légal des comptes sociaux de l'exercice 2009 doit se faire dans le mois qui suit la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes sociaux, avec date limite le 31 juillet 2010 pour les sociétés commerciales et dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice 2009 pour les banques et établissements financiers,

**Le dossier à déposer doit comporter les documents suivants :**

- Un (01) exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes sociaux, en langue nationale et sa traduction
- Un (01) exemplaire du tableau « actif du bilan », en langue nationale et sa traduction en français
- Un (01) exemplaire du tableau « passif du bilan », en langue nationale et sa traduction en français
- Un (01) exemplaire du tableau « comptes des résultats », en langue nationale et sa traduction en français

Les Banque et établissements financiers devront déposer, en plus des tableaux cités ci-dessus, le hors bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe et ce, conformément au règlement n°09-05 du Octobre 2009 de la Banque d'Algérie

Ce dépôt s'effectue au niveau des antennes locales du CNRC, implantées au niveau de chaque wilaya et ce, suivant le lieu d'implantation du siège social de la commerciale concernée, Toute infraction à l'obligation de dépôt des comptes sociaux au CNRC, expose son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur (article 35 de la loi n°04-08 du 14 août 2004 et article 29 de la loi de finances complémentaire pour 2009).

Le CNRC compte sur la compréhension et la collaboration de les opérateurs économiques pour effectuer les dépôts des comptes sociaux dans la limite des délais fixés par la législation en vigueur.

Les services du Centre National du Commerce et des antennes locales restent entièrement à la disposition des opérateurs économiques pour tous compléments d'information.

CENTRE NATIONAL DU REGISTRE DU COMMERCE (CNRC)  
DIRECTION DES PUBLICITES LEGALES  
ROUTE NATIONALE N°24, LIDO, MOHAMMADIA WILAYA D'ALGER  
B.P: 18-BORJ ELKIFFAN, WILAYA D'ALGER -CODE POSTALE 16411  
Téléphone: (021.20.10.28/20.55.38&20.37.53-FAX:021.20.37.60/20.19.71-TELEX:63613  
Web :<http://www.cnrc.org.dz>-EMAIL :[cnrc@wissal.dz](mailto:cnrc@wissal.dz)